

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, sur convocation adressée le 16 septembre 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Courville-sur-Eure sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Michèle CAT, Christine DAMAS, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Michelle ELLEAUME, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, François GOBLET, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Jean-Paul HUET (suppléant de Joël FAUQUET), Gérard HUET, Christian HULINE (suppléant de Vincent CARNIS), Patrick LAGE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Agnès PENFORNIS, Richard PEPIN, Patrick PETREMENT, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Philippe FORGE à Patrick LAGE, Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, Pierrette SALMON à Jérôme MEUNIER, Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Eric BRULE à Emilie BOUNOUANE, Jacky HULINE à Pierre GIGOU, Marie-Anne CHENESSEAU à Véronique THIBOUST, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE,

Absents excusés : John BILLARD, Jean-Luc JULIEN, Jean-Pierre POIRIER

Absente : Rebecca BRUNET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers votants : 50

Secrétaire de séance : Hervé BUISSON

### DELIBERATION N°2025-199 CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL A COURVILLE-SUR-EURE – MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT 1 TERRASEMENT VRD – SIGNATURE DU MARCHÉ

Par délibération n°24-002 en date du 9 janvier 2024, la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a déclaré d'intérêt communautaire la salle de spectacle de Courville-sur-Eure.

Par la suite un avenant entre la Commune de Courville-sur-Eure et la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a été conclu concernant le transfert du contrat de maîtrise d'œuvre signé au préalable entre la commune de Courville-sur-Eure et le cabinet SABH.

Ce dernier, après avoir travaillé aux différentes phases de mise au point du projet (Esquisse, Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Définitif, etc.) et à la suite des présentations réalisées auprès des commissions « Culture » de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et de la commune de Courville-sur-Eure, a finalisé le Dossier de Consultation des Entreprises en vue de la passation d'un marché de travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250922-DELIB2025-199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025  
Publication : 10/10/2025

Dans ce cadre, le lot 1 : Terrassement - VRD, a fait l'objet d'une consultation sur les mois de juin à début septembre.

L'ensemble des autres lots fera l'objet d'une consultation en septembre et octobre 2025 sachant que la procédure applicable à ce marché de travaux est l'appel d'offres ouvert et que ce dernier s'entend tous lots confondus, quand bien même un ou plusieurs lots feraient l'objet d'une consultation décalée.

La consultation pour le lot 1 : Terrassements - VRD a été publiée le 11/06 avec une remise des offres pour le 15/07/2025. Cependant, la procédure a été déclarée sans suite au motif d'infructuosité par le pouvoir adjudicateur (la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche), l'ensemble des offres reçues ayant un caractère inacceptable suivant la définition de l'article L. 2152-3 du CCP au motif économique qu'elles dépassent les crédits budgétaires alloués à ce lot.

En application du 6° de l'article R. 2124-3 du code de la commande publique et suivant les directives de la DAJ (Direction des Affaires Juridiques), le pouvoir adjudicateur a décidé d'avoir recours à une procédure avec négociation, les conditions suivantes étant réunies :

- le marché public est passé par un pouvoir adjudicateur ;
- la procédure suivie était celle d'un appel d'offres ouvert ;
- seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 du code ont été présentées.

Conformément aux directives de la DAJ et suivant le code de la commande publique, seuls les candidats ayant remis, dans le cadre de la procédure initiale, une candidature recevable et une offre conforme aux exigences relatives aux délais et modalités formelles de l'appel d'offres, pouvaient être admis à présenter une nouvelle offre, laquelle pourrait, le cas échéant, ne comporter que les éléments modifiant l'offre d'origine.

Dès lors, les trois entreprises ayant remises une offre, ont été invitées à une nouvelle procédure avec négociation fixée par le code de la commande publique suivant l'article L. 2124-3.

Dans ce cadre, une réunion de négociation en visioconférence a été réalisée par le Maître d'œuvre avec chacune des entreprises, le 24 juillet 2025.

A la suite de cette négociation, la remise d'une nouvelle offre a été sollicitée pour le 2 septembre 2025 et une mise au point de ces dernières a été sollicitée via le profil acheteur de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 septembre 2025, et sur la base du rapport d'analyse des offres et des critères de jugement des offres figurant au Règlement de Consultation a décidé d'attribuer le lot 1 : Terrassement – VRD du marché de travaux pour la construction d'un espace culturel à Courville-sur-Eure à l'entreprise : SN TTC située 19, rue de Fontenay à Lucé (28110)

Pour un montant H.T. de 469 000,00 €, soit 562 800,00 € T.T.C.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer ce marché relatif au lot n°1.

Monsieur PEPIN fait savoir qu'il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer le marché de travaux pour la construction d'un espace culturel à Courville-sur-Eure, lot 1 : Terrassement – VRD, à l'entreprise : SN TTC située 19, rue de Fontenay à Lucé (28110) pour un montant H.T. de 469 000,00 € soit 562 800,00 € T.T.C.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce marché

Pour extrait, certifié conforme  
Le Président Philippe SCHMIT

Rendu exécutoire compte tenu :  
De la réception en Préfecture le  
Et de la publication du

Le secrétaire de séance  
Hervé BUISSON

